

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 8 décembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M^{me} Geneviève Hamelin, conseillère, présidente
M^{me} Julie Lemieux, conseillère
M^{me} Michelle Morin-Doyle, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Simon Brouard, conseiller
M. Sylvain Légaré, conseiller
M^{me} Marie-Josée Savard, conseillère

À 17 h 00, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0446

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que les ordres du jour supplémentaires (1) et (2) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009, en retirant les sujets suivants :

- AT2009-181 intitulé : « *Adoption du projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492* »;

- AT2009-181 intitulé : « *Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492* ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0447

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 novembre 2009

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 novembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt de la résolution RVSAD-2009-2860, adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 7 décembre 2009, intitulée : « *Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 8 décembre 2009 à 17 h* » - sommaire FN2009-068 - Règlement R.A.V.Q. 507.

CA-2009-0448

Ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les lots 3 445 443 et 3 445 444 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-105 (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les

lots 3 445 443 et 3 445 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0449

Modification à l'entente administrative concernant la communication de renseignements conclue entre « La Société de l'assurance automobile du Québec » et la Ville de Québec - CM2009-002 (Ra-1506)

Considérant que la Ville de Québec et « La Société de l'assurance automobile du Québec » ont signé une entente administrative concernant la communication des renseignements;

Considérant que l'entente permet à la Ville de Québec d'avoir accès à certains renseignements détenus par la société aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de sa juridiction;

Considérant que la Ville de Québec entend et juge les infractions visées par la partie XXVII du *Code criminel* (L.C.R., 1985, c. C-46), soit les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire;

Considérant que la Ville de Québec désire avoir accès aux renseignements détenus par la société pour le traitement de ces infractions criminelles, ce que la société a accepté;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion du premier addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et « La Société de l'assurance automobile du Québec », relativement à l'entente administrative concernant la communication de renseignements, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au premier addenda à l'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0450

Nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2009-132 (Ra-1506)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- madame Christiane Bois, conseillère municipale du district électoral de La Cité-Universitaire;
- monsieur Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0451

Nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2009-134 (Ra-1506)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale :

- monsieur François Picard, vice-président du comité exécutif;
- monsieur Patrick Paquet, conseiller municipal du district électoral de Neufchâtel;
- madame Ginette Picard-Lavoie, conseillère municipale du district électoral de Maizerets-Lairet;
- madame Christiane Bois, conseillère municipale du district électoral de la Cité-Universitaire;
- monsieur Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Les personnes demeurent en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0452

Nomination de membres au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement - DG2009-141 (Ra-1507)

Sur la proposition de monsieur le maire Émile Loranger, appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement :

- monsieur François Picard, président de la commission;
- madame Julie Lemieux;
- madame Marie-Josée Savard;
- madame Suzanne Verreault;
- monsieur Raymond Dion;
- monsieur Sylvain Légaré;
- monsieur Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- monsieur Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0453

Désignation d'un membre du conseil pour siéger à la Commission du fonds d'amortissement, en vertu de l'article 162 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec* - DG2009-142 (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de désigner monsieur Richard Côté, vice-président du comité exécutif, pour siéger à la Commission du fonds d'amortissement, en vertu de l'article 162 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*, en remplacement de monsieur André Letendre.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0454

Approbation du *Règlement n° 245 autorisant des dépenses et un emprunt de 465 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour différents projets du Plan stratégique du Réseau de transport de la Capitale* - FN2009-072 (Ra-1506)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 245 autorisant des dépenses et un emprunt de 465 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises*

pour différents projets du Plan stratégique adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 octobre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0455

Modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319 - IN2009-048 (Ra-1507)

Attendu que le 19 février 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319*;

Attendu qu'une erreur s'est glissée concernant la localisation des travaux correctifs le long des berges de la rivière Lorette afin d'atténuer les inondations de cette rivière et de ses affluents;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319*, comme suit :

L'article 24 de l'annexe I de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **24.** Les travaux de responsabilité d'agglomération sont situés le long des berges de la rivière Lorette et de ses affluents dans les Arrondissements des Rivières, de La Haute-Saint-Charles, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et dans la ville de L'Ancienne-Lorette. ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0456

Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'« Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec » concernant le versement d'une contribution pour la commercialisation internationale de Québec - OT2009-014 (CT-OT2009-014) — (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Agence de développement économique du Canada, pour les régions du Québec, en vue du versement d'une contribution de 1 800 000 \$, d'une durée de trois (3) ans, pour la commercialisation internationale de Québec;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M^e Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- 3° d'autoriser l'Office du tourisme de Québec à engager les dépenses de promotion (bourses et foires, tournées de presse, promotion web, publicité et benchmarking) reliées à la conclusion de cette entente;
- 4° d'affecter le montant de 1 800 000 \$, provenant de la Ville de Québec et la subvention, provenant de l'Agence de développement économique du Canada au projet de commercialisation internationale de Québec, pour une période de trois (3) ans.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0457

Approbation de l'exercice d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes pour le groupe des employés de scènes (I.A.T.S.E.) - RH2009-1175 (CT-RH2009-1175) — (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'approuver les opérations d'équité salariale ainsi que le versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0458

Approbation de l'exercice d'équité salariale ainsi que du versement des sommes afférentes pour le groupe des employés occasionnels du secteur des loisirs (S.P.O.Q.) - RH2009-1176 (CT-RH2009-1176) — (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver les opérations d'équité salariale ainsi que le versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0459

Choix de la limite par lésion à la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour l'année 2010 - RH2009-1206 (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'approuver le choix de la limite à 567 000 \$ par réclamation, s'élevant à neuf cents pour cent (900 %) du salaire maximal pour l'année 2010;
- 2° de mandater madame Denise Proulx, conseillère en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, tout document permettant de donner application aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0460

Nomination des membres à la Commission d'ExpoCité - DG2009-144 (Ra-1508)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu de désigner les personnes suivantes à titre de membres de la Commission d'ExpoCité :

- sur recommandation de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur Richard Côté, président de la commission;
- monsieur François Picard;

- monsieur Simon Brouard;
- monsieur Marc Simoneau;
- madame Denise Trudel;
- monsieur Sylvain Légaré;
- madame Suzanne Verreault;
- monsieur Jean-Marie Laliberté;
- monsieur Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- monsieur Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Le directeur général et le trésorier ou leur substitut demeurent membres d'office, aux termes de l'article 62 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*.

Toutes ces nominations remplacent les nominations antérieures.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0461

Approbation du Règlement n° 242 autorisant des dépenses et un emprunt de 318 000 \$ pour l'analyse préliminaire d'un système de gestion intégré des ressources (PGI/ERP) et le support pour l'environnement informationnel en 2009-2010 du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-065 (Ra-1508)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 242 autorisant des dépenses et un emprunt de 318 000 \$ pour l'analyse préliminaire d'un système de gestion intégré des ressources (PGI/ERP) et le support pour l'environnement informationnel en 2009-2010* du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 30 septembre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0462

Autorisation de paiement pour les travaux de déplacement du réseau d'Hydro-Québec concernant les travaux de réaménagement d'artères et la réfection du pont Marie-de-l'Incarnation, dans le cadre de l'implantation du parcours métrobus 802 (PBS 2006-068) - GI2009-171 (CT-2186785) — (Ra-1507)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le maire Émile Loranger,

il est résolu d'autoriser le paiement, à Hydro-Québec, de la facture

portant le numéro 0000350834 au montant de 322 282,27 \$, incluant les taxes, pour les travaux de déplacement du réseau se trouvant dans le trottoir ouest du pont Marie-de-l'Incarnation.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0463

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées relativement au traitement des dépenses mixtes, R.A.V.Q. 507 - FN2009-068 (Ra-1507)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur l'imposition des quotes-parts aux municipalités liées* afin d'intégrer les règles de fonctionnement relatives au partage des dépenses mixtes découlant de l'entente intervenue entre les municipalités liées à ce sujet en janvier 2009.

Ce règlement détermine le montant des dépenses mixtes auquel les municipalités liées de Ville de L'Ancienne-Lorette et de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures peuvent être imposées pour l'exercice financier 2009 et les exercices financiers subséquents.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0464

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.A.V.Q 509 - A1GT2009-1007 (Ra-1506)

Avis de motion est donné par monsieur le maire Émile Loranger qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction* afin de prévoir qu'une personne qui délivre un constat pour une infraction relative au stationnement peut déplacer ou faire déplacer le véhicule stationné en contravention.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0465

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2010 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 516 - DE2009-136 (Ra-1507)

Avis de motion est donné par monsieur le maire Marcel Corriveau qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 9 000 000 \$ pour le versement, pour les années 2010 et suivantes, du même montant au Fonds de développement du logement social de Québec, constitué par la ville, afin de permettre la réalisation des logements octroyés par la Société d'habitation du Québec sur le territoire de l'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 9 000 000 \$ à ces fins et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0466

Appropriation d'un montant de 900 000 \$ au fonds général de l'agglomération - DE2009-136 (Ra-1507)

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approprier un montant de 900 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 516. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0467

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr